



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2020, adoptait les règlements suivants :

« Règlement 1284-2 amendant le règlement 1284 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale 2020 »

« Règlement 1292 concernant la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission Municipale du Québec »

Les règlements sont actuellement déposés au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet «Publications ».

FAIT À SAINTE-ADELE, ce 17 juin 2020.

La greffière et directrice des
Services juridiques,

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal